

AFFAIRE N° 3. - Classement des différentes voies dans la Voirie Communale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que la Commune de Saint-Denis se heurte à de grosses difficultés pour financer sa voirie extra-urbaine.

En effet, nous avons :

- d'une part, une voirie rurale non reconnue de 34 kms 115 qui ne bénéficie qu'à très faibles doses et très rarement de l'aide de la Direction de l'Agriculture ;
- d'autre part, d'une voirie communale à caractère de chemins comportant 17 kms 235 ne bénéficiant aucunement de l'aide de l'Agriculture, mais pouvant bénéficier de l'aide du Fonds Spécial d'Investissement Routier.

Afin de pouvoir bénéficier davantage des subventions du Fonds Routier, la Commune a fait procéder à une enquête du 19 au 28 OCTOBRE 1970, en vue de classer dans la Voirie Communale :

- d'une part, des voies urbaines et extra-urbaines, notamment à Sainte Clotilde qui sont ignorées de notre classement ;
- d'autre part, une voirie rurale non reconnue dans notre voirie communale à caractère de chemins :

A - DANS LA VOIRIE URBAINE

1°) à Sainte Clotilde :

- ruelle Saint-Expédit	660 m à 12 m d'emprise
- ruelle Fitel	550 m à 10 m d'emprise
- ruelle de la Cure	580 m à 10 m d'emprise
- ruelle Papangue	360 m à 8 m d'emprise
- Chemin du Gymnase des Deux Canons	400 m à 12 m d'emprise
- Jonction Chemin Gymnase des Deux Canons à ruelle Papangue	140 m à 8 m d'emprise
- chemin de la Croix, partie nord du C.D. 44 ...	380 m à 12 m d'emprise
- chemin de la Croix, partie sud	500 m à 12 m d'emprise
- chemin de la Poste	350 m à 10 m d'emprise

- jonction nord du chemin de la Croix au chemin Lory-lesHauts	150 m à 10 m d'emprise
- jonction sud du chemin de la Croix au chemin Lory-les-Hauts	140 m à 10 m d'emprise
- chemin Sévagamy	450 m à 10 m d'emprise
- jonction Chemin Lory et C.D. 44	240 m à 12 m d'emprise
- chemin FERRERE Chantilly	2 500 m à 10 m d'emprise

2°) à Saint-Denis :

- chemin Vabois	320 m à 10 m d'emprise
- rue Ambroise Volland	160 m
- place Volland	650 m ²

3°) au Chaudron :

- rue Bridet	280 m
- rue Indiana	190 m
- rue L. & A. Brunet	270 m
- rue Gabriel Lahuppe	320 m
- voie périphérique du Stade du Chaudron	740 m
- rue des Frères Casanjan	365 m
- rue Amiral Bosse	225 m
- Avenue J. Bédier (nord CD 44)	150 m
- rue de l'Eglise	140 m
- rue Joseph de Villèle	190 m
- rue Louis Ozoux	245 m
- rue Jean Bertho	180 m
- rue Ernest Cotteret	130 m
- rue Théodore Chasseriau	250 m
- rue de l'Ecole	230 m
- rue de la Gare	510 m
- rue Evariste Berg	260 m
- rue Jacob de Cordemoy	250 m
- rue Roger Payet	140 m
- rue François Chapelain	170 m

4°) aux Camélias :

- ensemble Camélias II et III	865 m
-------------------------------------	-------

T O T A L 14.045 kms

B - CLASSEMENT DANS LA VOIRIE EXTRA URBAINE

1°) Canal du Brûlé :

- chemin Dufour	1 600 m à 10 m d'emprunt
- chemin Junquet	210 m à 10 m ----
- chemin Amable Hoarau	2 150 m à 10 m ----
- chemin Bègue	500 m à 10 m ----

2°) au Brûlé :

- chemin Hugot	1 000 m à 10 m ----
----------------------	---------------------

3°) à la Montagne :

- chemin de la S.A.R.L.E.C. (de la partie classée au chemin départemental)	1 300 m
- chemin Gaud	1 200 m
- ruelle Bambou	3 000 m
- chemin Haubois (de la partie classée au chemin Neuf)	200 m
- chemin Valliamé	1 500 m
- chemin de la Vigie	600 m
- Chemin Baillif	300 m

4°) à la Bretagne :

- chemin Montauban 3 500 m

T O T A L 17,060 kms

Le classement proposé tient compte des conclusions du Commissaire Enquêteur, et se justifie d'une part, par les demandes incessantes qui nous sont formulées, d'autre part, par leur vocation de desserte des habitations riveraines.

Le total des voies que je vous propose de classer s'établit donc ainsi :

- VOIRIE URBAINE 14,045 kms
- CHEMINS COMMUNAUX 17,060 kms

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*

*

*